

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/08/2024 - 19804 - 2001 B 02968 - 440 195 782 - A E V

OB 2968^{1/3}



n° de
dépôt



13 AUG 2024

« L'harmonie du cadre de vie »

Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 40 000 € - Siège social : 437 route des Halzettes - 77849 GROSROUVRE CEDEX 2
Courriel : aevsas@wanadoo.fr

Identification (SIREN) : 440 195 782 R.C.S. Versailles – SIRET : 440 195 782 00014 – Répertoire des métiers : 440 195 782 RM 780 –
Code NAF (APE) : 4120 B
TVA n° FR 64440195782 – IBAN : Crédit Agricole Ile de France Montfort FR 76 1820 6000 4431 5023 1700 175 – BIC : AGRIFRPP882

3 00,474 38
3 00,0

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 AOÛT 2024

DU 08 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 août :

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux statuts rédigés et approuvés par l'ensemble des actionnaires, le 01^{er} décembre 2001, les actionnaires de A.E.V., société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, divisé en 400 actions, de 100 €, chacune, se sont prononcés sur les résolutions suivantes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, 43 route des Halzettes à GROSROUVRE (78490), sur convocation du Président du Conseil d'Administration, expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 juin 2024 à chaque actionnaire dont l'adresse est connue.

Cette Assemblée Générale fait suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 29 octobre 2022, au cours de laquelle il a été décidé la non dissolution de la société et la poursuite de son activité jusqu'en juin 2024 au plus tard.

THROAT RESOLUTION

Était présent :

- Monsieur GRANDCLAUDE Pierre, propriétaire de 347 actions
- Etaient absents non excusés, et n'ayant transmis aucun pouvoir à des mandataires pour les représenter:
- Monsieur CASASSUS Claude, propriétaire de 040 actions
- Monsieur ROCHER Eric, propriétaire de 010 actions
- Monsieur COGEZ Stéphane, propriétaire de 003 actions

L'actionnaire présent, possédant ainsi plus des trois-quarts des actions, l'Assemblée Générale a été déclarée régulièrement constituée et a pu valablement délibérer. Les voix des trois actionnaires absents sont comptabilisées dans les abstentions.

L'Assemblée était présidée par Monsieur GRANDCLAUDE Pierre, Président et administrateur unique.

L'Assemblée était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CINQUIEME RESOLUTION

Rapport de Gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice 2023 ;
Approbation des comptes annuels et affectation des résultats

Constatation de la fin de la perte de plus de la moitié des capitaux propres,

Dissolution de la société

Renouvellement annuel du conseil d'administration: toegienberda du toemegalevèh un lugre

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président a mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation remise à chaque actionnaire, dont l'adresse est connue,

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts,
- la feuille de présence.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, a approuvé les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont arrêtés par le Président depuis le 10 mai 2024, et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 33 474 €.

L'Assemblée Générale a approuvé la proposition du Président, et décidé d'affecter les résultats de l'exercice de la manière suivante:

Bénéfices de l'exercice	33 474,00 €
A la réserve légale.....	0,00 €
Au report à nouveau.....	33 474,00 €
Solde.....	0,00 €

En totalité le compte "report à nouveau" s'élève ainsi à 19 392 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à +20 608 € au 31 décembre 2023.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, a approuvé la convention par laquelle Monsieur GRANDCLAUDE Pierre a bénéficié de la vente de petits matériels et matériaux pour espaces verts pour un montant global de 1986 € ainsi que le remboursement de ses déplacements, nuitées et repas de service pour un montant total de 3 065 €.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, a constaté la fin de la perte de plus de la moitié des capitaux propres.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné une évaluation de la situation financière pour 2024, et statuant conformément aux dispositions de l'article L223-39 de la loi du code de commerce, a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

Toutefois l'Assemblée Générale a décidé la poursuite de l'arrêt de l'activité initiale depuis le deuxième semestre 2016, dans les conditions fixées par le conseil d'administration et la recherche de nouveaux marchés après études auto financées en vue d'une reprise de l'activité selon les conclusions au mieux fin 2024 et surtout début 2025, s'appuyant sur une recapitalisation et un changement de l'activité principale, tournée vers les énergies, incluant éventuellement une fusion avec une autre entité ou un appui au développement, un changement d'appellation et la fixation d'un nouveau siège social.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a désigné M. Pierre GRANDCLAUDE, administrateur unique de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, celui-ci acceptant ce mandat sans réserve.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs à M. Pierre GRANDCLAUDE pour remplir toutes formalités de droit, concernant cet arrêt, et notamment :

- la gestion des sommes issues de services à des entreprises, la vente de matériels et matériaux de la société propre au fonctionnement de l'activité précédente ;
- la prise en charge par le président du fonctionnement de la société auprès des tiers avec les capitaux et matériels minimum mis à disposition.

Cette résolution a été adoptée par 347 voix ; abstention : 53 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a déclaré la séance levée.

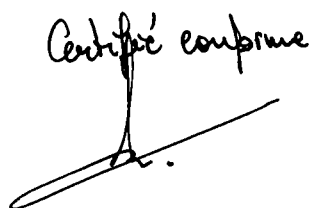
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Rédigé le 08 août 2024 en :

- 1 exemplaire pour la société, inséré dans le registre des assemblées générales, détenu au siège social,
- 1 exemplaire pour le Président,
- 1 exemplaire pour le tribunal de commerce des Yvelines,
- 1 exemplaire en archivage électronique.

Pour la société
Son Président
Pierre GRANDCLAUDE

Certifié conforme



SIXIEME RESOLUTION

La Commission des comptes de l'exercice 2024, après avoir examiné le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024, a constaté que les comptes sont exacts et conformes aux dispositions de la loi relative aux sociétés commerciales et a décidé d'accepter ces comptes sans réserve.

La Commission des comptes de l'exercice 2024 a décidé d'accepter ces comptes sans réserve.

SEPTIEME RESOLUTION

La Commission des comptes de l'exercice 2024, après avoir examiné le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024, a constaté que les comptes sont exacts et conformes aux dispositions de la loi relative aux sociétés commerciales et a décidé d'accepter ces comptes sans réserve.

La Commission des comptes de l'exercice 2024 a décidé d'accepter ces comptes sans réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a déclaré la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été lu et approuvé par la Commission des comptes de l'exercice 2024.

- 1. Examen des comptes de l'exercice 2024, après avoir examiné le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024, a constaté que les comptes sont exacts et conformes aux dispositions de la loi relative aux sociétés commerciales et a décidé d'accepter ces comptes sans réserve.
- 1. Examen des comptes de l'exercice 2024, après avoir examiné le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024, a constaté que les comptes sont exacts et conformes aux dispositions de la loi relative aux sociétés commerciales et a décidé d'accepter ces comptes sans réserve.
- 1. Examen des comptes de l'exercice 2024, après avoir examiné le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024, a constaté que les comptes sont exacts et conformes aux dispositions de la loi relative aux sociétés commerciales et a décidé d'accepter ces comptes sans réserve.

Pierre GRANDCLAUDE
Président

Certifié conforme

DGFiP N° 2050-SD 2024



N° 15943 - 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

1: BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		A B V - SIREN : 440195782				Néant ☐		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12						
				Exercice N clos le		31/12/2023		
				Brut		Amortissements, provisions		
				Net		Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 514	AG	2 514	0	0
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
	Immobilisations corporelles	Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	3 250	AS	3 250	0	0
		Autres immos corporelles	AT	16 169	AU	16 200	-31	-31
	Immobilisations financières (2)	Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières	BH		BI				
	Total (II)	BJ	21 933	BK	21 964	-31	-31	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	6 114	CA	6 114	453	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE			
Divers	Disponibilités	CF	12 925	CG	12 925	96		
	Charges constatées d'avance (3)	CH	1 600	CI	1 600	930		
Comptes de régularisation	Total (III)	CJ	20 639	CK	20 639	1 479		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	(IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM						
	Ecart de conversion actif	(VI) CN						
	Total général (I à VI)	CO	42 572	1A	21 964	20 609	1 448	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		CP	(3) à + d'1 an		CR	
Clause de réserve de propriété - Immob.				stocks	créances			

2.

BILAN – PASSIF avant répartition

DOFP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [A R V - SIREN : 440195782]				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)	40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1)	DF		
	Autres réserves (dont rel. achat œuvres orig. artistes vivants)	EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	-52 866	-53 116
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	33 474	250
	Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées		DK			
	TOTAL (I)		DL	20 608	12 866
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI)	DV		14 072
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX		
	Dettes fiscales et sociales		OY	1	242
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	1	14 314
	TOTAL (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	20 609	1 448
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) dont - Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	- Écart de réévaluation libre		1D		
	- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

3.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)
 DGFIP N° 2052-8D 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A E V - STREN : 440195782						N°ent :		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	896	FB		FC	896	
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	44 540	FH		FI	44 540	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	45 436	FK		FL	45 436	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)		FR	45 436			1 771
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	98 369	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (5bis)					FW	11 587	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	37	
	Salaire et traitements					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	240	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)	HS			GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
		TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)		GF	11 962			1 521
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	33 474				250	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-IV+V-VI)		GW	33 474				250	

4.3

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DOFP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A B V - SIREN : 440195782		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	45 436 1 771
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 962 1 521
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	33 474 250
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatifs A8		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

Annexes aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Préambule :

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de douze mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait également une durée de douze mois.

Le total du bilan de l'exercice après affectation du résultat est de 20 609 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 33 474 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 mai 2024 par le président.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques. Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, la société a analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiquées.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis en trois ans (sans objet).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, mais net des escomptes de règlement) ou à leur coût de production (sans objet).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation du bien (sans objet).

Outillage industriel : 3 ans
Inst Agencement : 10 ans
Matériel transport : 4 ans
Matériel de bureau : 3 ans
Mobilier : 10 ans

Les créances sont valorisées à leur valeur actuelle. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable ou le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

L'évaluation du montant des heures de D.I.F./CPF acquis par le responsable d'exploitation au 31/12/2023 s'élève à 150 heures.

Aucune demande d'utilisation de D.I.F./CPF n'a été réalisée au 31/12/2023.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Annexe des renseignements

Informations sur le projet

Page 1

L'exercice est en cours le 31/12/2023 et le bilan de fin d'exercice

Le bilan de fin d'exercice est en cours de validation par le conseil d'administration

Le total du bilan de l'exercice après déduction du résultat est de 20 000 000

Le résultat net est de 10 000 000

Les informations communiquées ci-dessus sont les seules informations qui ont été établies en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Régimes de retraite

Le régime de retraite est un régime de retraite à prestations déterminées. Les informations sur le régime de retraite sont disponibles dans le rapport annuel de l'entreprise.

Le régime de retraite est un régime de retraite à prestations déterminées.

Le régime de retraite est un régime de retraite à prestations déterminées. Les informations sur le régime de retraite sont disponibles dans le rapport annuel de l'entreprise.

Le régime de retraite est un régime de retraite à prestations déterminées.

Le régime de retraite est un régime de retraite à prestations déterminées. Les informations sur le régime de retraite sont disponibles dans le rapport annuel de l'entreprise.

Le régime de retraite est un régime de retraite à prestations déterminées. Les informations sur le régime de retraite sont disponibles dans le rapport annuel de l'entreprise.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

5. IMMOBILISATIONS

DOFP N° 2004-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A E V</u>										Néant ☒			
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des Immos au début de l'exercice		Augmentations	
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains									KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre		dont composants		L9				KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui		dont composants		M1				KM	KN	KO	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2				KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants		M3				KS	KT	KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV	KW	KX		
		Matériel de transport							KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers							LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours									LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes									LK	LL	LM	
	TOTAL III									LN	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G	8M	8T	
	Autres participations									8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés									1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières									1T	1U	1V	
	TOTAL IV									LQ	LR	LS	
Total général (I + II + III + IV)										ØG	ØH	ØJ	

CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
										Par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
										Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains									IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui								IR	MD	ME	MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport								IV	MP	MQ	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers								IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours									MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes									NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III									IY	NG	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									I2	ØU	M7	ØW	
	Autres participations									IO	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés									I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières									I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV									I3	NJ	NK	2H	
Total général (I + II + III + IV)										I4	ØK	ØL	ØM	

6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : A B V										Néant ☒			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et développement				CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH			
TOTAL I				RK		RM		RN		RO			
Terrains				PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT			
TOTAL II				QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Installations gales, agenc. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres Immo. Corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III	NL				NM							NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)	NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (MW-NY)						NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES													
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR			

7 DE L'EXERCICE

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

230 TATÉ

DGFP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A. B. V.				Néant ☒			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	ØU	ØV	ØW	ØX	
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : A B V		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS
		1	2
		À PLUS D'UN AN	
		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie	UO	Z1
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	Impôts sur les bénéfices	VM	
	État et autres collectivités publiques	VB	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
	Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	
	Charges constatées d'avance	VS	1 600
TOTAUX		VT	VU
		1 600	1 600
REMOIS	(1) Montant des	VD	
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut	À 1 an au plus
		1	2
		À plus d'1 an et 5 ans au plus	
		3	
		À plus de 5 ans	
		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	
à 1 an maximum à l'origine		VH	
à plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	300
Personnel et comptes rattachés		8C	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	
Impôts sur les bénéfices		8E	
État et autres collectivités publiques		VW	
Taxe sur la valeur ajoutée		VX	
Obligations cautionnées		VQ	1 000
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	VZ
		1 300	1 300
REMOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	

Désignation de l'entreprise : LEVEILLON HONORABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		N° 1		Néant ☐		
I - RÈGLES GÉNÉRALES							Exercice N clos le 31/12/2023	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA 33 474	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de société	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XE 3 700,15	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XK		XW	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Amendes et pénalités							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
	Impôt sur les sociétés						IZ	
	Quote-part						K7	
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			
Régimes particuliers imposables affectés	Moins-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)			IS	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Imposées au taux de 0%			ZN	
	Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
							WO	
Écart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW		WQ	
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro							MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
TOTAL I							WR 33 474	
II - DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.							WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxes et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.							WU	
Régimes d'imposition particuliers et imposables affectés	Plus-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV	
				- Imposées au taux de 0 %			WH	
				- Imposées au taux de 19 %			WP	
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
				- Imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						IB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A		XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	IG		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		XF
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	GV		S.I.I.C. (art. 206C)	K3		PA
		Besoin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Besoin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	1F		XC
		Besoin de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext. 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
TOTAL II							XH	
III - RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)	XI	33 474		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				Déficit (II-I)			XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					ZL		XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT (ligne XO)					XN	33 474	XO	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : A B V		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent		K4	52 866
Déficits transférés de plein droit (art. 209-I-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		33 474
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		19 392
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		19 392
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges			
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y
Provisions pour dépréciation			
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E
Charges à payer			
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L
Totaux (Cadre III)		YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	— Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

TABIEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A B V		Néant. ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-53 116
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	250
	Prélèvements sur les réserves	ØE	
	Total I	ØF	-52 866
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		
	Dividendes		
	Autres répartitions		
	Report à nouveau		-52 866
	Total II	ZH	-52 866
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	
	Engagements de crédit-bail immobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	
	Personnel extérieur à l'entreprise		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052		
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052		
TVA	Montant de la TVA collectée		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		
DIVERS	Montant brut des salaires	ØZ	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition	ØS	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK	
	Numéro de centre de gestion agréé	XP	
	Filiales et participations : liste au 2056G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
RÉGIME DE GROUPE	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur	RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA	
	Plus values à 15%	JK	
	Plus values à 19%	JM	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	
	Plus values à 15%	JN	
Plus values à 19%	JP		
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : Indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		

2016 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A E V		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	45 436	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	45 436	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	11 685	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	37	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	240	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	11 962	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
		33 474	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	33 474	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	
Date de cessation	HR		